

Privas, le 14 juin 2024

SMEP-1D

Affaire suivie par :
Gestion collective
Tél : 04 26 53 80 49
04 26 53 80 48
04 26 53 80 63
Mél : smep-1d@ac-grenoble.fr

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

18 place André Malraux
CS 10627
07006 PRIVAS Cedex

à

Mesdames et Messieurs les lauréats du concours de
professeur des écoles de l'enseignement privé
Session 2024

Objet : Installation et prise en charge administrative et financière des professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement privé – rentrée 2024.

Vous êtes nommé(e) professeur des écoles stagiaire à compter du 1^{er} septembre 2024 dans un des départements de l'académie de Grenoble.

Afin de procéder à votre prise en charge administrative et financière dans les meilleurs délais, je vous demande de bien vouloir nous retourner les documents suivants dès maintenant et **au plus tard le 10 juillet 2024** :

- **La fiche d'identification**, dûment complétée et accompagnée des justificatifs éventuels ;
Si vous avez déjà travaillé au sein de l'Education nationale, précisez bien votre NUMEN sur la fiche.
- **Un original de votre relevé d'identité bancaire** ou postal à vos nom et prénom ;
- **Une photocopie de votre carte Vitale recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Une photocopie de votre carte d'identité recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Copie du diplôme de MASTER 2** (ou attestation de réussite si vous n'êtes pas encore en possession de votre diplôme), ou équivalent ;

Seul un dossier complet garantit une bonne prise en charge administrative et financière.

Par ailleurs, un dossier de reclassement est à compléter pour tous les professeurs des écoles stagiaires (même si vous ne justifiez d'aucun service) et à renvoyer à cette même adresse **avant le 15 septembre 2024**.

Où trouver les documents à compléter ?

La fiche d'identification doit être téléchargée sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche via le lien suivant :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/enseignants-1er-degre-privé-académie-de-grenoble-121798>

Rubrique Espace des personnels

puis Enseignants 1er degré privé / puis Professeurs des écoles stagiaires Rentrée 2024

Où envoyer les documents ?

L'ensemble des documents est à transmettre à l'adresse suivante :

DSDEN de l'Ardèche
Service mutualisé de l'enseignement privé 1er degré (SMEP-1D)
18, place André Malraux
CS 10627
07006 Privas CEDEX

Je vous remercie de bien vouloir faire les démarches nécessaires afin de pouvoir transmettre l'ensemble de ces documents à mes services dans les délais indiqués.

**L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Education nationale de l'Ardèche**

Signé

Thierry AUMAGE